

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 octobre 1975.

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

tendant à porter à 591 le nombre de députés à l'Assemblée Nationale et à modifier les articles L. O. 119, L. O. 336, L. O. 176, L. O. 177 et L. O. 178 du Code électoral relatifs au nombre des députés et à leur remplacement.

PRÉSENTÉE

PAR MME BRIGITTE GROS,

Sénateur.

(Renvoyée à la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Nota : Cette proposition de loi a été retirée par son auteur le 9 octobre 1975.

Parlementaires.